

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 MAI 2022 à 18 H30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Patrick BARRIERE, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine LELAVANDIER, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents excusés : Mde Nelly VERGEZ a donné pouvoir à Mde Corine VALADE, Mde Agnès URBAIN a donné pouvoir à Mde Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE a donné pouvoir à M. Pierre DUSSIDOUR.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

GARDES PARTICULIERS BENEVOLES

Présentation par Monsieur NIORD. Le conseil municipal valide la proposition de gardes particuliers Bénévoles sur la commune. Monsieur NIORD et son épouse assureront les fonctions de gardes particuliers du domaine public routier et des bois du domaine public de la commune. La commune fournira l'habillement.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à la SCI SOFISO 1 Rue du Prince Noir à LORMONT 33. Bien situé section 29 Grand'Rue. Section AM N° 262, surface au sol de 263 m². Ce bien est vendu pour 85 000 € à Monsieur KASBARI (83).

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant aux Consorts MONTERO. Bien situé 3 rue du Petit Mairat à Villebois-Lavalette, section AC N° 70 & 73, surface au sol de 1 446 m². Ce bien est vendu pour 171 500.00 € à Madame DUCONGE et Monsieur Claude VERDIER (93).

Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité

CREATION POSTES

Nous devons créer plusieurs postes :

- 1 Poste d'adjoint technique territorial non permanent à 35 H pour accroissement temporaire d'activité à pourvoir au 1^{er} juin 2022. 12 mois maximum.
- 1 Poste à 28 H d'agent conseiller pour l'espace France Services au 1^{er} septembre 2022
- 1 Poste de 24 H pour un contrat PEC en Adjoint Technique contrat de 9 mois renouvelable jusqu'à 18 mois. Prise en charge par l'état de 30 % de la rémunération brute au 1^{er} juin 2022.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

MEDIATION PEALABLE OBLIGATOIRE

Le Centre de Gestion de la Charente nous propose d'assurer des médiations avec les agents dans les domaines relevant de leurs compétences. La médiation a pour but de désengorger les juridictions administratives en cas de problèmes au niveau des disponibilités, des congés non rémunérés, les décisions administratives défavorables.

Pour ce faire nous devons passer une convention avec le CDG 16.

Ce service n'est payant que s'il est utilisé.

300 € par dossier soumis au médiateur + cout horaire d'intervention de 50 €.

Autorisation au Maire du conseil municipal.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

PLACEMENT FORAINS/PLACEMENT MARCHES

Je vous propose d'appliquer le même tarif que les années précédentes pour le placement des forains :

Gros métiers :	85 €
Métiers 40 m 2 et plus	35 €
Métiers – de 40 m2	20 €
Métiers – de 20 m2	16 €
Confiserie	30 €
Buvette	40 €

Nous demanderons les paiements à l'avance par chèque de façon à ne pas avoir d'argent à déposer à la Trésorerie.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Pour ce qui concerne le placement pour les marchés il serait souhaitable de passer les frais à 20 € annuels par exposant. Actuellement c'est 10 € par an et la trésorerie ne peut pas engager de poursuite. Nous avons encore trois exposants qui n'ont toujours pas réglé les 10 € l'année dernière.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

ADHESION LOGICIEL GESTION CIMETIERE RCIM

Nous avons demandé à l'ATD 16 pour qu'elle nous propose un devis pour un logiciel de cimetière (gestion des emplacements et plan).

Cela nous coûtera 400 € par jour de travail (entre 2 et 3 pour Villebois) et 380 €/an de maintenance.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Je vous rappelle notre délibération de juillet 2020 au sujet de la vente des bandes de terrain le long de la Rue du Petit Mairat devant les habitations de M. et Mme MENIGAUD et M. BARDIN. Nous avons la même demande de l'autre côté de la voie pour M. et Mme Daniel HAVARD et la SCI DOM 7 Rue de la Cornuelle La Belle Tour 16320 Magnac-Lavalette-Villars.

Le prix du m2 était de 0.50 €, je vous propose d'appliquer le même tarif. Les frais de géomètre seront partagés entre la commune et les acquéreurs. Les actes seront passés chez Maître Benoit-Mesnard, notaire à Villebois-Lavalette.

Le conseil municipal vote POUR 14 voix 1 voix ABSTENTION (Hélène FOISSARD)

DIVERS

- Soirée organisée par Mme CHABRIERE au profit de l'Ukraine reportée
- Travaux mise en sécurité l'Houmeau
- Bureaux de vote Législatives
- Mairie pont de l'ascension
- Vendredi 20 mai 2022 journée citoyenne

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 13 juin 2022 à 18 H 30